

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHER

Membres présents : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

Membres ayant donné pouvoir : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

Délibération n°20260423DEL17

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de représentants du Conseil Municipal - Lycées de Bron.

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

L'article R. 421-14 du Code de l'Education prévoit que trois représentants de la Ville siègent au sein du Conseil d'Administration des collèges et lycées et l'article R. 421-16 du même code précise que deux représentants de la Ville siègent au sein du Conseil d'Administration des collèges et lycées accueillant moins de 600 élèves.

Il convient donc de désigner deux représentants pour les lycées de moins de 600 élèves, le lycée Emile Bèjuit (538 élèves) et trois représentants pour le lycée Jean-Paul Sartre (661 élèves), le lycée Tony Garnier (661 élèves).

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est également précisé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est décidé à l'unanimité de voter à main levée.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein des conseils d'administration des lycées de Bron.

Sont candidats :

Lycée Jean-Paul SARTRE	Frédéric RENAUD Fabien DUFFIT-DALLOZ Christiane RIVOIRE
Lycée Tony GARNIER	Frédéric RENAUD Emmanuel MAILLET Marc DUBIEF
Lycée Emile BEJUIT	Frédéric RENAUD Michel ARACIL

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque siège à pourvoir, en conséquence sont désignés comme représentants de la Ville de Bron au sein des conseils d'administration des lycées de Bron :

Lycée Jean-Paul SARTRE	Frédéric RENAUD Fabien DUFFIT-DALLOZ Christiane RIVOIRE
Lycée Tony GARNIER	Frédéric RENAUD Emmanuel MAILLET Marc DUBIEF
Lycée Emile BEJUIT	Frédéric RENAUD Michel ARACIL

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

webdelib

ID : 069-216900290-20260423-20260423DEL17-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD